

DEPARTEMENT DE LA SARTHE
COMMUNE D'YVRE L'ÉVÊQUE

N ° Délibération : CCAS DEL 25 029

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

L'an deux mille vingt-cinq, le 08 décembre à dix-huit heures, le Conseil d'Administration du CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE, légalement convoqué, s'est réuni, sous la présidence de Madame Damienne FLEURY, Présidente.

ETAIENT PRESENTS : Damienne FLEURY, Nadine JOLU, Hakim ACHIBET, Mélanie BOCQUENET, Delphine FOUQUET, Sylvie LAUTRU, Chantal GOUPIL, Emma PAUMIER, Michelle BARON, Annie LANCELOT.

ETAIENT ABSENTS EXCUSÉS : Philippine DANGRÉAUX, Louis MASSARD, Muguet LARUPE, Dominique BARRET qui donne pouvoir à Michelle BARON, Isabelle TOUCHARD.

Secrétaire de séance : Delphine FOUQUET

25-029 - OBJET : Evolution du prix des repas

Rapporteur : Nadine JOLU

Par délibération en date du 18 avril 2011, les membres du conseil d'administration avaient décidé de réviser le prix des repas à la Résidence du Parc le 1^{er} janvier de chaque année. Cette décision permet de faire coïncider les tarifs pratiqués avec l'exercice budgétaire.

Le prix unitaire du repas est fixé à 10.150€ depuis le 1^{er} janvier 2025.

La part des charges fixes de la structure a été fixée à 2,626€ depuis le 1^{er} janvier 2025.

L'attribution du marché de restauration a été attribuée à RESTORIA, qui a fixé le prix du repas à 9,81€HT (10,35€TTC) au 1^{er} janvier 2026.

Le conseil d'administration de la résidence autonomie doit fixer les prix de vente des repas aux résidents comme suit, du 1^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2026.

	TARIF 2024	TARIF 2025	PROPOSITION 2026	Evolution 2025-2026	%
TARIFS TT	9,651 €	10,150 €	10,350 €	+ 0,200 €	+ 1,988
PART FIXE	2,567 €	2,626 €	2,652 €	+ 0,026€	+ 1.000
TOTAL	12,218 €	12,776 €	13,002 €	+ 0,226 €	+ 1,769

A partir du 1^{er} janvier 2026, il est proposé d'augmenter le prix des repas selon le montant facturé par RESTORIA en 2026 (10,35€ TTC).

La part fixe suit le taux d'inflation moyen qui a augmenté de 1,0% sur un an (indice Insee juillet 2025). Il est proposé :

⇒ Facturation du repas : 10,350€

⇒ Charges fixes de la structure : 2,652€

Soit un prix du repas à 13,002 €, arrondi à 13€.

➤ Il est proposé d'appliquer la même évolution pour le prix des repas invités (+ 1,988%) qui serait porté à **14,328€ (arrondi à 14,50€)** au 1^{er} janvier 2026.

➤ Le tarif pour le personnel et les stagiaires de la collectivité est celui facturé par RESTORIA (tarif résident) soit, au 1^{er} janvier 2026 : **10,35€ TTC**.

	TARIF 2024	TARIF 2025	PROPOSITION 2026		Evolution 2025-2026	%
				Arrondi à		
RESIDENTS (Part alimentaire + part fixe)	12,218 €	12,776 € ³	13,002 €	13,00 €	+ 0,226 €	+ 1,769
INVITES	13,359 € ¹	14,049 € ⁴	14,328 €	14,50 €	+ 0,279 €	+ 1,986
PERSONNEL STAGIAIRES	9,651 € ²	10,150 €	10,352 €	10.35 €	+ 0,200 €	+ 1,99

¹ arrondi à 13,35€

² arrondi à 9,65€

³ arrondi à 12,78€

⁴ arrondi à 14,00€

Le conseil d'administration doit se prononcer sur cette proposition.

VOTE : Les membres du Conseil d'Administration décide d'approuver, à l'unanimité, la proposition.

La Secrétaire de séance
Delphine FOUQUET



La Présidente
Damienne FLEURY

CENTRE COMMUNAL
D'ACTION SOCIALE
MAIRIE
72530 YVRÉ L'ÉVÊQUE

Date de convocation : 03 décembre 2025
Nombre de membres en exercice : 15
Présents : 10 - Votant : 11
Pour : 11 - Contre : 0 - Abstention : 0